

Après le référendum...

30 mai 05,  
le Premier Ministre libéral  
démissionne...

2 juin 05,  
Changement de stratégie,  
Duo Chiraco-Sarkozien pour  
un gouvernement ultra li-  
béral... le pire n'est jamais  
sûr.

Pour la Fsu, la lutte syndi-  
cale continue ...

CCP N°3 993 D 73 S / ISSN N°1255-8494

F

# CHORUS 71

71 F.S.U.  
SAÔNE  
&  
LOIRE  
N° 64

Déposé le 4 mai 2005

## Sommaire

[p 3] Déclaration unitaire après le 16 mai  
CGT, CFTC, FSU, UNSA , SOLIDAIRES  
de Saône et Loire

Après le référendum...

[p 2] BDFN du 30 mai 2005

[p 2] AFP-Aschieri (FSU) : "accentuation  
de la politique rejetée par les Français"

[p 4] Bolkestein Malgré le "non", la  
directive sur les services suit son cours

[p 7] La France dans l'Europe Quelques  
chiffres

[p 4] -Tribune Libre- 29 mai, l'espoir  
social

Sur <http://actu.fsu.fr>

[p 5] Scolarisation des élèves en situation  
de handicap : respecter les engagements !

[p 5] Samuel Morville : victime d'une  
répression démesurée

Sur <http://sps.fsu.fr>

[p 5] Compte-rendu de la rencontre  
FSU/MGEN le jeudi 26 mai 2005

[p 6] Quelques nouvelles du Comité Eco-  
nomique et Social Régional de Bourgogne

[p 7] Prestations familiales, le mois de  
juillet durera 40 jours !

[p 8] Action Sociale : le nouveau guide est  
paru

[p 8] CME - (Publicité) -



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

## Editorial

Pour la Fsu, la lutte syndicale continue ...

Le président et le gouvernement doivent entendre et faire sans attendre les gestes indispensables qui prennent en compte les revendications portées par les mouvements sociaux, qui rompent avec les politiques conduites ces dernières années et qui engagent de véritables changements en termes de salaires, d'emploi, de protection sociale, de fonction publique, de services publics, de recherche et d'éducation.

La FSU propose en particulier aux organisations syndicales françaises de se rencontrer sans exclusive pour débattre de la situation, construire des propositions pour une autre politique et rassembler largement les personnels et salariés dans les luttes indispensables en prolongement de celles menées ces derniers mois. Elle entend également s'adresser aux mouvements syndicaux des divers pays européens afin de rechercher les moyens d'organiser avec eux les mobilisations pour une Europe fondée sur le développement durable et partagé, la paix, le progrès social, la lutte contre le chômage, l'éducation, la recherche et la place des services publics.

Organe de la Fédération Syndicale Unitaire de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .\*\* Trimestriel. \*\* Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 \*\*\* Mai-Juin 2005 \*\*\* Numéro 64

## Après le référendum...

La FSU avait exprimé sa condamnation et son rejet du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe : elle se réjouit du résultat particulièrement net du référendum dans un contexte de large participation au vote. Elle se félicite surtout de la qualité et de l'intensité du débat citoyen qui, en liaison avec les luttes, a abouti à ce résultat : celui-ci montre que la majorité des français n'a pas rejeté l'Europe mais les politiques néo-libérales qui ont pesé sur sa construction et que le projet de traité prétendait constitutionnaliser. Ils ont par leur vote manifesté également leur refus de ces politiques conduites ces dernières années en France, que le gouvernement n'a pas voulu infléchir en 2002 et 2004 et exprimé leur exigence de changements profonds en matière économique et sociale, confirmant ainsi toutes les luttes que nous avons menées .

Le président et le gouvernement doivent entendre et faire sans attendre les gestes indispensables qui prennent en compte les revendications portées par les mouvements sociaux, qui rompent avec les politiques conduites ces dernières années et qui engagent de véritables changements en termes de salaires, d'emploi, de protection sociale, de fonction publique, de services publics, de recherche et d'éducation. Dans l'immédiat la FSU exprimera notamment, pour ses champs de syndicalisation, les exigences suivantes :

==> en matière d'éducation, un collectif budgétaire pour assurer la rentrée 2005, l'abrogation de la loi Fillon et une nouvelle négociation sur l'éducation et la recherche ;

==> en matière de fonction publique, l'ouverture dès juin de négociations salariales, la reconstruction de la grille avec comme première étape la catégorie C, la résorption de la précarité, l'abandon des transferts de missions et de personnels ainsi que des remises en cause des statuts ;

==> une autre politique de l'emploi, ce qui implique la remise en cause de la loi Borloo.

Le gouvernement se doit simultanément de

proposer aux autres pays européens des orientations correspondant aux attentes exprimées par les français. Dans ce contexte le mouvement syndical a une responsabilité particulière : à la fois relancer dans l'unité les luttes nécessaires pour faire aboutir les revendications qui se sont exprimées avec force et contribuer à la construction d'alternatives en France et en Europe, en travaillant avec les autres composantes du mouvement social dans le respect de la spécificité et de l'apport de chacun. La FSU propose en particulier aux organisations syndicales françaises de se rencontrer sans exclusive pour débattre de la situation, construire des propositions pour une autre politique et rassembler largement les personnels et salariés dans les luttes indispensables en prolongement de celles menées ces derniers mois.

Elle entend également s'adresser aux mouvements syndicaux des divers pays européens afin de rechercher les moyens d'organiser avec eux les mobilisations pour une Europe fondée sur le développement durable et partagé, la paix, le progrès social, la lutte contre le chômage, l'éducation, la recherche et la place des services publics.

Bureau Délibératif Fédéral National du 30 mai 2005

### Aschieri (FSU) : "accentuation de la politique rejetée par les Français"

PARIS, 31 mai 2005 -21h17- (AFP) - Le secrétaire général de la FSU Gérard Aschieri a déclaré mardi à l'issue de l'intervention de Jacques Chirac, qu'il "craignait la poursuite, voire l'accentuation de la politique rejetée par les Français".

"Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'intervention de M. Chirac ne correspond pas à ce que les Français attendaient", a déclaré à l'AFP M. Aschieri. "On cherche vainement un contenu dans le discours du chef de l'Etat", a-t-il ajouté. "M. Chirac a proclamé une énième fois que la priorité allait être donnée à l'emploi mais est resté particulièrement vague", a relevé M. Aschieri, déplorant qu'il n'y ait eu "aucune allusion aux services publics ni à l'Education".

"Pire, l'hommage rendu à la politique menée par Jean-Pierre Raffarin et rejetée sans appel par les Français fait craindre la poursuite, voire l'accentuation de cette politique", a fait valoir M. Aschieri. "Si les choses restent en l'état, il va falloir que le mouvement syndical prenne ses responsabilités", a-t-il menacé. "M. Chirac a parlé de rassemblement mais j'ai l'impression que sa première priorité, c'est de rassembler sa majorité", a conclu M. Aschieri.

# Déclaration unitaire après le 16 mai 2005

## Lundi de Pentecôte : un fiasco pour le gouvernement !

Réunies le 19 mai à Chalon les organisations syndicales du département

**CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES**

ont fait le bilan de la journée du lundi 16 mai.

Le 1er Ministre avait annoncé que le Lundi de Pentecôte devait être un jour normal de travail !

Cette journée a tourné au fiasco pour le gouvernement : grèves massivement suivies dans le public et dans le privé, collectivités territoriales ou entreprises octroyant un jour de congé...

Nombreuses furent les entreprises du département à se mobiliser spécialement pour cette journée, ralliant les revendications exprimées unitairement par les organisations syndicales CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES.

Dans tout le pays, nombreux rassemblements, pique-niques festifs, ou manifestations ont confirmé cette mobilisation ! En Saône et Loire citons par exemple : Danfoss Socla où une centaine des quatre cents salariés ont joué à la pétanque, devant la porte d'Alstom au Creusot des délégations d'autres entreprises sont venues rejoindre les grévistes.....

Les salariés actifs et retraités, et toutes les organisations syndicales ont rejeté cette mesure autoritaire, injuste, inefficace. Cette journée a exprimé le ras-le-bol de la politique gouvernementale et le refus d'accepter une journée de travail obligatoire et non payé !

Le Gouvernement prétendait ainsi faire payer aux seuls salariés la solidarité avec les personnes âgées dépendantes et les handicapés ! Ce gouvernement qui démantèle les services publics, diminue les budgets sociaux et crée une pénurie généralisée dans les hôpitaux et les maisons de retraite n'a pourtant aucune leçon de solidarité à donner.

La nécessité de répondre aux besoins de financement pour la prise en charge par la

collectivité de la dépendance et du handicap passe par d'autres mesures. Ces risques doivent être pris en charge à part entière par l'Assurance maladie en supprimant les exonérations des cotisations patronales, en augmentant les cotisations patronales et en affectant une part plus importante de la richesse produite à la consolidation de la Sécurité sociale. Ce sont là de vraies mesures qui tournent le dos à la charité et à la culpabilisation des salariés !

**Après cet échec politique du Gouvernement, les organisations syndicales exigent l'abrogation de la loi du 30 juin 2004 instaurant cette journée de travail gratuit !**

Les choix politiques réaffirmés par le Premier Ministre le 17 mai, comme les programmes des différents candidats à la présidence du Medef, qui visent tous la remise en cause du Code du Travail, ne laissent aucun doute sur leur volonté commune de poursuivre une offensive qui provoque chômage, mal vivre et tensions sociales.

Les exigences de revalorisation des salaires, de créations d'emplois, de réduction de la durée du travail, d'amélioration de la protection sociale et des services publics sont au cœur des mobilisations qui s'enracinent dans les entreprises, les professions et les territoires et du fort soutien que l'opinion publique leur manifeste

**Affirmons à nouveau tous ensemble, dans les luttes, nos exigences de progrès social, de création d'emplois, de droits nouveaux.**

**L'urgence de nouvelles réponses sociales doit s'exprimer dans des mobilisations larges, unitaires, solidaires.**



En rejetant massivement le projet de constitution européenne, et en dépit de l'indécrottable rouleau compresseur politico-médiatique des partisans du traité, les électeurs français ont soulevé un immense espoir social.

Le sens du vote exprimé est clair, même s'il ne fait aucun doute que certains tenteront dans les prochains jours et les prochaines semaines d'imposer une autre interprétation. Les électeurs ne se sont pas prononcés pour ou contre l'Europe, mais bien contre la poursuite de la construction d'un modèle social européen dont le bilan actuel peut se résumer en trois chiffres : 19 millions de chômeurs, 30 millions de précaires et 60 millions de pauvres dans l'Union élargie.

Le projet de constitution a été rejeté parce que l'immense majorité des français a estimé qu'il ne répondait pas à leurs attentes en matière de démocratie des institutions européennes, qu'il ne les protégeait en rien contre le dumping social, le démantèlement des services publics, la déréglementation et la mise en concurrence sauvage des entreprises et de leurs salariés, la destruction programmée des acquis sociaux et

des solidarités.

Après un tel résultat, la force du message est incontournable : le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, doit exiger la renégociation d'un nouveau traité sur d'autres bases. Les directives Bolkestein ou autres feuilles de route de la Commission Européenne basées sur le recul des droits sociaux, la libéralisation et la privatisation des services publics prévus dans l'agenda de Lisbonne doivent être abandonnées sans délai.

Tout ceux qui ont appelé à rejeter le traité sur ces bases là, dont la FSU, doivent sans attendre, se réunir et poursuivre, dans l'unité la plus large, les luttes syndicales et sociales pour ne pas se laisser déposséder de leur victoire. Une autre Europe est désormais possible. Mais seule la poursuite des mobilisations et des luttes pour les droits sociaux, pour les conditions de travail et pour la défense des emplois publics ou privés, pour l'amélioration du service public et laïque d'éducation, permettra de concrétiser et de faire fructifier l'espoir né le 29 mai 2005.

**Lucien Matron.**

## Bolkestein

### Malgré le "non", la directive sur les services suit son cours

Le "non" français à la constitution européenne n'aura pas d'influence directe sur la directive européenne concernant la libéralisation des services, a estimé lundi le commissaire européen au marché intérieur, l'Irlandais Charlie McCreevy.

*"Nous attendons maintenant le résultat des discussions du Parlement européen"* sur cette directive, a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Berlin.

*"C'est un résultat décevant, mais nous respectons la décision démocratique du peuple français"*, a-t-il commenté le rejet massif du traité constitutionnel européen par les Français. *"Maintenant, nous devons reprendre notre souffle et réfléchir."*

M. McCreevy a estimé que la directive dite "Bolkestein", du nom de son prédécesseur, n'avait été qu'un des facteurs expliquant le "non" français lors du référendum de

dimanche.

Le commissaire s'est dit ouvert à la discussion dans le cadre de la procédure parlementaire, tout en espérant qu'une fois d'éventuelles modifications apportées, la directive continuera d'avoir un effet favorable pour la croissance.

*"L'Europe n'a pas une croissance suffisante pour maintenir notre modèle social"*, a-t-il encore déclaré.

Le point le plus critiqué de la directive "Bolkestein" était le principe dit du pays d'origine, prévoyant qu'un prestataire souhaitant fournir des services dans un autre Etat membre de l'UE que le sien puisse y appliquer les lois sociales de son propre pays. Les opposants craignent d'encourager ainsi le dumping social.

Deux propositions remaniées dans un sens plus social ont été présentées au Parlement, qui renoncent au principe du pays d'origine. Elles devraient être reformulées en un texte commun qui serait soumis au Parlement en septembre ou octobre.

**Dépêche de l'AFP (30/05/2005)**

<http://actu.fsu.fr>

## **Scolarisation des élèves en situation de handicap : respecter les engagements !**

La loi du 11 février 2005 a consacré le principe d'inscription dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile de « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé » et plus généralement celui de sa scolarisation « chaque fois que possible » en milieu ordinaire.

Par cette loi, l'État s'est engagé, dans son domaine de compétence, à « mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires ».

La FSU et ses syndicats, tout en signalant les insuffisances de ce texte, ont porté ces exigences aux côtés d'autres organisations syndicales de l'éducation et des associations du handicap, notamment pendant la période de discussion de la loi au Parlement.

Alors que s'ouvre la période d'inscription pour la rentrée scolaire 2005 - 2006, des milliers de familles, d'élèves, écartés jusqu'à présent de la scolarisation, attendent que les discours se traduisent en actes. De leur côté, les personnels de l'éducation attendent d'être aidés et appuyés concrètement.

La responsabilité de tous les acteurs de l'éducation est grande: il ne faut pas décevoir cette attente légitime des familles, et pour cela développer et améliorer les conditions matérielles et humaines, la formation et les accompagnements nécessaires pour rendre effectif ce droit à la scolarisation.

A l'occasion des Etats Généraux du Handicap, qui se sont tenus le 20 mai dernier à l'initiative du Conseil National Handicap, et auxquels elle a participé, la FSU formule deux revendications urgentes sous forme de principes :

\*- **Que la scolarisation** d'un élève en situation de handicap soit, a priori, accompagnée. Cet accompagnement concerne tout autant les équipes pédagogiques concernées que l'élève lui-même, en fonction bien sûr de leurs besoins respectifs.

\*- **Que l'accès** à une information et à une formation soit garanti pour ces mêmes équipes.

La FSU demande également le développement de tous les dispositifs de nature à favoriser une scolarisation de qualité pour les enfants ou adolescents présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé (SESSAD, Services d'auxiliaires de vie scolaire, dispositifs collectifs d'intégration...).

## **Samuel Morville : victime d'une répression démesurée**

La FSU proteste énergiquement contre la sanction qui vient d'être infligée à Samuel Morville. Par sa lourdeur, cette condamnation va au delà des peines demandées par le procureur et risque d'hypothéquer lourdement l'avenir du lycéen.

Cette peine témoigne aussi de la volonté de faire de Samuel « un exemple », en lui faisant payer en tant que « meneur » ce que les pouvoirs publics considèrent comme une insupportable contestation.

Avec le Collectif qui s'est créé autour des lycéens victimes de cette répression démesurée, la FSU rappelle qu'elle demande l'arrêt des poursuites judiciaires et administratives à l'encontre des lycéens. Elle souhaite que la mise en place du nouveau gouvernement soit l'occasion de donner satisfaction à cette revendication. Ce serait un signe d'apaisement donné à des jeunes qui ont avant tout manifesté contre une réforme largement rejetée et adoptée, elle, en force.

## **Santé et Protection Sociale <http://sps.fsu.fr/>**

### **Compte-rendu de la rencontre FSU/MGEN le jeudi 26 mai 2005**

[extrait]

**Transferts des Tos :** la MGEN réaffirme son souhait de continuer à mutualiser les TOS. Elle a conclu un accord avec la MGT (mutuelle des territoriaux). Celle-ci ne proposera pas l'adhésion aux Tos, et la Mgen ne s'adressera pas aux autres territoriaux. La MGEN est en contact avec les collectivités territoriales pour obtenir que l'aide accordée par l'employeur lui soit accordée, ce qui semble tout à fait possible. Mais il peut lui être opposé qu'elle ne s'adresse pas à tous les salariés concernés. A plus long terme, il y aura forcément une réflexion à mener sur les évolutions.

**[voir la totalité sur <http://sps.fsu.fr/>]**

# Quelques nouvelles du Comité Economique et Social Régional de Bourgogne



Depuis le changement de présidence du Conseil Régional, le CESR est sollicité régulièrement sur divers sujets. Les derniers en date concer-

nent

==> le Schéma régional de développement économique ;

==> les Fonds structurels européens ;

La principale difficulté pour répondre à ces sollicitations vient des délais souvent trop courts pour qu'une aussi grosse institution que le CESR puisse répondre de façon sereine.

Mais les commissions continuent aussi à travailler principalement sur des autosaisines.

En particulier, à la section « culture et techniques d'information et de communication », le sujet d'étude actuel est : « La Région : espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ? »

En d'autres termes, le Conseil Régional doit-il s'ériger en pilote de la culture, alors que pour l'instant les Conseils Généraux ne réclament rien et semblent se satisfaire de la situation actuelle où personne ne leur demande aucun compte sur leurs politiques de subventions.

Pour sa part, la commission 5 « Education, Formation, Recherche et Insertion professionnelle » a choisi comme nouveau sujet « les jeunes en situation d'échec scolaire et professionnel ». Il s'agit là de se pencher sur le sort des jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme et sans qualification et de voir comment le

Conseil Régional pourrait intervenir.

Si vous avez des idées sur ces sujets, comme je siège régulièrement dans ces deux commissions, n'hésitez pas à m'envoyer un mail à [philippe.dormagen@wanadoo.fr](mailto:philippe.dormagen@wanadoo.fr).

Si les apports régionaux de la FSU ne sont pas toujours suffisants, il existe aussi des journées nationales organisées pour les représentants de la FSU dans les différents CESR. Lors de celle qui s'est déroulée le 19 mai, il a été décidé la rédaction d'un livre sur

**« Les politiques régionales de formation. Enjeux, analyses, propositions ».**

Cet ouvrage prévu pour octobre-novembre 2005 devrait permettre de rassembler un certain nombre d'idées conformes aux orientations de la FSU concernant les enjeux de la décentralisation pour la formation professionnelle.

La politique de l'apprentissage devrait y avoir une place de choix.

Mais il y sera également question de culture, de formation tout au long de la vie, de validation des acquis de l'expérience, de service public, d'orientation, de compétence et de qualification, d'intérêt général collectif ...

Ce livre deviendra alors un document de référence pour le représentant FSU que je suis au CESR de Bourgogne.

Mais il serait dommage qu'il remplace complètement le débat régional au sein de la FSU.

Philippe Dormagen



## La France dans l'Europe : Quelques chiffres

Quelques éléments sur le budget de l'Union européenne. Pas évident de s'y retrouver c'est vrai car entre les perspectives financières, les budgets prévisionnels, initiaux et corrigés, il y a beaucoup de chiffres !

**Pour l'année 2005**, le total des crédits d'engagement s'élève à **111 403 545 056 euros** (99 805 932 101 euros pour les crédits de paiement, soit 0,99% du revenu national brut). Ces chiffres étaient respectivement de 119 594 000 000 et 114 235 000 000 euros en 2005 (donnée prévisionnelles) soit 1,08% du revenu national brut. **Petit rappel : le plafond du budget de l'UE s'élève à 1,24 % dudit revenu brut.** Ces données sont issues du budget rectificatif de l'Union pour 2004 et des perspectives financières pour l'année 2005.

**La contribution de la France** s'élève selon le projet de loi de finances de l'année 2005 à **16,6 milliards d'euros** (contre 15,4 milliards en 2004) **Le PIB de la France** en 2005 est estimé à

**1698,1 milliards d'euros** (1 627,4 en 2004). Le France est un "petit" contributeur net : le solde net n'est que de 2,235 milliard d'euros sur la période 2000/2002. Pour mémoire, le solde de l'Allemagne est également négatif, mais de 8,89 milliards d'euros.

**La France bénéficie** en effet de la PAC (22,2 % des versements effectués au titre de la PAC sont au bénéfice de la France en 2002) mais **ne devrait plus bénéficier** des fonds structurels au titre de la politique régionale du fait de l'abaissement mécanique du seuil de 75% de la moyenne de l'UE en dessous duquel une région est bénéficiaire de ces fonds (sauf en ce qui concerne les DOM) du fait de l'élargissement (les nouveaux entrants représentant à eux tous 5% du PIB de l'UE).

La France reçoit globalement 16% des versements communautaires.

(Origine Snu-Impôts)

## Prestations familiales : ATTENTION, le mois de juillet durera 40 jours !

**Si vous percevez des prestations familiales, vous savez certainement qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, celles-ci ne vous seront plus versées en même temps que votre paie par votre service gestionnaire (Rectorat, Université ENSAM ...) : vous les recevrez, mais plus tard, de la Caisse d'Allocations Familiales de votre département de résidence. Vous avez reçu à ce sujet de votre service gestionnaire, il y a quelques mois, des explications et un questionnaire à lui retourner dans les meilleurs délais. Si vous ne l'avez pas fait, il est urgent de réagir, sous peine d'interruption du versement des prestations familiales...**

Même si tout est en ordre, votre salaire de juillet (perçu vers le 25 du mois) sera réduit du montant de vos prestations familiales, et celles-ci ne vous seront versées par la CAF que vers le 5 août, par un virement spécifique: attention aux découverts bancaires si vous avez des retraits ou prélèvements automatiques entre-temps ou si les vacances vous amènent à être moins vigilants !

Bien entendu, le décalage de 10 jours entre le salaire et les prestations familiales se reproduira désormais chaque mois : on est prié de faire avec... Le montant des prestations familiales que vous percevrez effectivement restera inchangé (encore heureux!), mais vous constaterez une différence entre la somme qui était antérieurement portée sur votre bulletin de salaire (correspondant au montant brut), et celle qui figurera désormais sur le relevé mensuel que vous adressera la CAF, et qui correspondra au montant net : pourquoi ferait-on simple dès lors qu'on peut faire compliqué ?

Bien qu'on nous affirme qu'il s'agit d'une simple réorganisation administrative, gageons que les revenus des sommes considérables correspondant à ces dix jours de report de paiement ne seront pas perdus pour tout le monde. Et tant pis pour ceux qui seront un peu "justes" en fin de mois... Les représentants du personnel dans les commissions d'action sociale savent à quel point un tel retard peut être catastrophique pour certains budgets familiaux, même gérés avec rigueur : les travailleurs pauvres existent aussi dans l'Education Nationale, et ils sont même de plus en plus nombreux. Le mois de juillet risque d'être interminable pour eux... **-Roger Présumey-**

## Action Sociale : le guide nouveau est paru.

L'édition 2005 du *"Guide pratique des prestations sociales en faveur des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Jeunesse et des Sports"* (ouf!) est paru.

Il a dû parvenir à chaque actif par le biais de son établissement ou de son administration : si vous ne l'avez pas eu, réclamez-le. Les retraités (qui bénéficient de prestations spécifiques) ou autres isolés peuvent le demander à l'Assistant(e) Social(e) des personnels de l'Inspection Académique de leur département, ou au Rectorat (DASEF 3). Il est aussi disponible sur le site du Rectorat : (dans la page d'accueil, cliquer sur "L'espace administratif", puis sur "Prestations Sociales").

Ce guide, très complet, mérite d'être parcouru dès réception avec un minimum

d'attention : vous y découvrirez les prestations sociales auxquelles vous avez droit en tant que salarié, en tant que fonctionnaire et en tant qu'agent de l'Éducation nationale. Bien entendu, beaucoup sont soumises à conditions de ressources, mais pas toutes : cela vaut la peine de vérifier!

Il convient d'autant plus d'être attentif que, dans la plupart des cas, **les modalités de dépôt des demandes sont très strictes**, et les délais sont souvent courts entre l'événement donnant lieu à prestation et le dépôt de la demande correspondante (certaines demandes doivent d'ailleurs être faites avant: l'événement).

Si les délais ne sont pas respectés, si le dossier n'est pas complet, celui-ci est automatiquement et irrémédiablement rejeté par l'administration... Vigilance, donc.

Roger Présumey